



Succession d'un demi frère

Par **Mayan**, le **08/03/2010** à **08:35**

Bonjour,

J'ai un demi frère qui est décédé, fils de mon père, nos parents sont décédés avant lui, également nous avons une soeur décédée avant lui aussi le défunt n'été pas marié et sans enfants.

sauf que là, le notaire me dit que j'ai droit qu'a 30% du patrimoine. si quelqu'un peut m'éclaircir plus. Merci.